

la reconnaissance des acquis de formation dans les services d'accueil et de référence

par JEAN PROULX

Directeur du Service de recherche-développement
Direction générale de l'éducation des adultes
Ministère de l'Éducation du Québec

L'Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes promeut la mise sur pied de services régionalisés d'accueil et de référence. Comme plusieurs autres mesures mises de l'avant dans l'Énoncé, celle-ci s'inscrit dans un projet d'éducation permanente qui vise à rendre accessible et praticable la formation continue.

Les services régionalisés d'accueil et de référence

Il importe d'affirmer qu'entre l'*accueil initial* des personnes et des groupes, avec leurs projets propres, et la *référence finale* aux ressources éducatives appropriées, un service régionalisé d'accueil et référence devrait offrir des services d'*information* scolaire et professionnelle, d'*orientation* professionnelle et d'*évaluation des acquis* scolaires et expérientiels de formation¹.

Je voudrais aussi rappeler certaines dimensions essentielles de ces services, qui en définissent l'esprit et en indiquent la voie de développement. Ces caractéristiques sont les suivantes :

1. Les services d'accueil et référence constituent un *point de rencontre et de jonction* entre l'offre de services en éducation des adultes et la demande des personnes et des groupes ;

2. ils permettent d'augmenter l'*accessibilité* des services éducatifs, et particulièrement pour les personnes les plus défavorisées en regard des ressources éducatives et désireuses de revenir dans le système éducatif (qui est plus large que le système scolaire) ;
3. ils favorisent le *décloisonnement* des offres de services et une réponse éducative davantage modelée sur les projets des adultes que sur les intérêts particuliers des institutions ; ils assurent la distance organisationnelle² ;
4. ils sont un lieu d'*aide personnalisée* ; et dans cette relation d'aide, l'adulte amorce sa démarche éducative personnelle³ ;
5. ils sont un lieu par excellence de cette pratique fondamentale en éducation des adultes que constitue la *formation sur mesure*, c'est-à-dire une formation enracinée dans les besoins éducatifs de l'adulte, liée à son action, personnalisée et responsabilisante ;
6. ils peuvent être, pour autant le lieu d'un *contrat éducatif* passé entre les services éducatifs et un adulte (ou un groupe d'adultes) en projet ;
7. ils tablent sur les *dynamismes régionaux* et la créativité en région, puisque, une fois respectées ces grandes orientations, il n'y a pas de modèle unique d'organisation et de mise en œuvre de ces services⁴ ;
8. ils constituent un lieu par excellence de la *concertation* entre les organismes scolaires du milieu régional et d'autres organismes, tels les regroupements d'OVEP, les CLSC et les commissions de formation professionnelle ;
9. ils apparaissent comme un excellent *outil de rétroaction* pour les établissements qui peuvent, par là, mieux ajuster leurs services aux demandes éducatives.

La fonction d'évaluation

M. J.A. Tremblay se présente dans un service régionalisé d'accueil et référence. Il a obtenu une 9^e année en 1962. Il possède une expérience en mécanique. Il veut se perfectionner, devenir mécanicien. Que faire ?

Il est accueilli par un conseiller pédagogique qui prend en charge la relation d'aide. À la première entrevue, on se familiarise. Cette personne, J.A. Tremblay, a besoin d'être reconnue avec son désir d'être et d'apprendre, avec son projet éducatif. En l'accueillant avec son projet, en l'aidant à définir ce projet, le conseiller pose un premier acte de reconnaissance. M. Tremblay exprime maintenant le désir explicite d'obtenir son diplôme d'études secondaires avec mention professionnelle en mécanique automobile. Puis le conseiller l'aide à faire l'analyse de son vécu scolaire et expérientiel par rapport à son projet mieux défini. Le conseiller procède au transfert de ses équivalences (il a obtenu, dans le système actuel, un secondaire III). Puis, il trace sa carte d'évaluation. Comme M. Tremblay a beaucoup lu en géographie (c'est depuis toujours son passe-temps), il est prêt pour un test synthèse en géographie qu'on pourra lui administrer à la Commission scolaire Beauséjour dans 15 jours. Il pourra aussi y passer un test en français, langue maternelle, et en anglais, langue seconde, car il possède de toute évidence des apprentissages plus avancés en ces domaines. Il pourra aussi revenir dans une semaine pour passer un test d'observation en mécanique automobile, devant un jury de 3 personnes qui utiliseront, pour cette observation, les équipements de la Commission scolaire Beauséjour et les instruments d'évaluation des acquis expérientiels mis au point en mécanique automobile. Le conseiller aide enfin M. Tremblay à tracer l'ensemble de son profil de formation (sa formation manquante) et à déterminer son cheminement particulier (choix de l'endroit, des moyens de formation) jusqu'à l'obtention de son DES avec mention professionnelle en mécanique automobile.

Et voilà ! Il a fallu deux entrevues d'une heure chacune pour offrir à M. Tremblay des services d'accueil, d'évaluation et de référence qui répondent à ses besoins.

Mais voici justement quelques-uns des services de base dont il a pu profiter :

- 1 - ouverture d'un *dossier personnel* (son carnet de formation) ;
- 2 - aide pour préciser son *projet éducatif* ;
- 3 - *analyse de son vécu* scolaire et expérientiel par rapport à son projet éducatif ;
- 4 - octroi d'*équivalences* pour les formations qui lui ont été reconnues dans le passé ;
- 5 - accès à des *tests d'évaluation* qui permettront de recueillir ses acquis expérientiels ;
- 6 - aide pour tracer son *profil de formation* et son *cheminement* éducatif ;
- 7 - *référence* aux ressources éducatives pertinentes et appropriées.

Dans cet ensemble de services dont M. Tremblay a pu profiter, il devient difficile d'« isoler » la fonction évaluation des autres services d'information ou de référence, tant elle est imbriquée dans l'ensemble d'une démarche éducative vécue synthétiquement par une personne. C'est pourquoi la relation d'aide personnalisée, globale, polyvalente d'un bon conseiller est sans doute la meilleure chance d'un accueil, d'une évaluation et d'une référence réussis.

En terminant, il faut rappeler, cependant, que le conseiller en particulier et les services régionalisés d'accueil et de référence en général ont besoin d'outils d'évaluation pertinents. Ces outils, tels le Cahier de la sanction des études des adultes ou le Cahier des équivalences existent déjà depuis plusieurs années et sont constamment « raffinés » pour assurer une meilleure reconnaissance des acquis de formation. Mais le ministère de l'Éducation, en coopération avec les experts présents dans les réseaux scolaires, a entrepris un énorme chantier de fabrication d'instruments d'évaluation des acquis expérientiels, tant en formation générale qu'en formation professionnelle. Qu'il suffise d'évoquer quelques-uns de ces outils : le carnet de formation, le portfolio, les tests pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, les outils d'évaluation dans les divers champs de l'activité professionnelle. Bien évaluer, n'est-ce pas reconnaître à quelqu'un, en toute équité, ce qui lui appartient comme formation ? n'est-ce pas le faire avec des instruments rigoureux et appropriés ? et cela ne doit-il pas être fait par des personnes compétentes ? Les services régionalisés d'accueil et de référence doivent pratiquer cet acte d'équité, avec des instruments adéquats et des ressources compétentes. C'est l'une de leurs missions essentielles qu'il faut les aider à réaliser.

1. Pour faire le tour de cette question, lire l'excellente étude de Vincent Ross, *Les services d'accueil et référence*, Éditeur officiel du Gouvernement du Québec, 1984.
2. Cf. ROSS, Vincent, *op.cit.*
3. *Un projet d'éducation permanente*, Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, pp. 65 et 66.
4. *Ibidem*, pp. 65 et 66.